



RAPPORT D'ACTIVITE NOVEMBRE 2023



EAGLE CÔTE D'IVOIRE

Rapport d'activités novembre 2023

1. Points principaux

2. Investigations

3. Opérations

4. Légal

5. Média

6. Relations extérieures

7. Management

1. Points principaux

Le projet a poursuivi ses activités au cours du mois de novembre 2023. Les enquêtes ont abouti à des résultats probants. Deux trafiquants de chimpanzés ont été interpellés le 20 novembre 2023 à Bolequin, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ces derniers ont été condamnés à trois mois avec sursis par le Tribunal de première instance de Guiglo le 28 novembre 2023.

Les enquêtes visant des objectifs à long terme continuent d'être menées par nos équipes.

Notre équipe a suivi de très près l'affaire portant sur les trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2023 à Abidjan avec 115 perroquets. L'affaire a été mise en instruction.

Le département média a procédé à la publication d'articles portant sur la disparition des chimpanzés en Côte d'Ivoire.

Le projet continue sa collaboration avec les autorités de Côte d'Ivoire, notamment avec l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale (UCT), l'OIPR, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves et avec le MINEF (Ministère des Eaux et Forêts) et la Direction de la Faune du MINEF.

2. Investigations

Les missions au mois de novembre 2023 se sont principalement concentrées sur les enquêtes à long terme sur des réseaux déjà identifiés. Le département d'investigations a mené 17 missions d'investigations et a identifié 34 trafiquants dans le District Autonome d'Abidjan et dans 13 régions du pays. Les enquêtes ont abouti à une opération d'arrestation de deux trafiquants de chimpanzés.

Missions d'investigations	Régions	Nombre d'Opérations	Nombre de trafiquants ciblés
17	13	01	34

3. Opérations

Le lundi 20 novembre 2023 à Bolequin, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, deux trafiquants d'animaux ont été interpellés avec un bébé chimpanzé âgé entre un et deux ans. Cette arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

Les deux individus interpellés appartenaient à un vaste réseau de trafic d'animaux vivants depuis le Liberia. Le bébé chimpanzé saisi qu'ils tentaient de marchander avait été acheminé depuis le Libéria jusqu'à Bolequin en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendu comme un animal de compagnie. L'enquête a révélé qu'outre le trafic de bébés chimpanzés, ils s'adonnaient également au trafic de perroquets dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire. Ces derniers subventionnaient des chasseurs à l'effet de leur fournir des espèces animales rares, classées espèces en voie d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



Suite à l'interpellation, les deux présumés trafiquants ont été conduits au commissariat de Guiglo pour être gardé à vue et subir un interrogatoire. Ils ont été par la suite déférés le mercredi 22 novembre 2023 devant le Tribunal de première instance de Guiglo, pour trafic de bébés chimpanzés, puis placés sous mandat de dépôt.



Le bébé chimpanzé saisi a été remis à l'ONG Akatia sur instruction de la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques, le mardi 21 novembre 2023. L'ONG se chargera de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés où le bébé pourra grandir parmi d'autres orphelins. Ce grand singe est listé comme espèce en danger critique d'extinction depuis 2016 par l'UICN. Cette organisation estime entre 1500 et 2000, le nombre de chimpanzés vivant en Côte d'Ivoire. La population de chimpanzés a chuté de plus de 90% en Côte d'Ivoire en moins de 20 ans, notamment en raison du trafic de bébés en tant qu'animal de compagnie. Pour chaque bébé chimpanzé capturé, les spécialistes estiment que c'est entre 7 et 10 adultes chimpanzés qui sont tués. Vivant en communauté, les chimpanzés adultes préfèrent se faire tuer plutôt que d'abandonner leurs bébés. Le commerce de bébés chimpanzés est en effet la cause de la disparition de l'espèce.

Les bébés chimpanzés continuent d'être très demandé sur le marché des animaux vivants, que ce soit par des riches collectionneurs ou des zoos privés.

En Côte d'Ivoire, le chimpanzé est inscrit à l'annexe I de la loi ivoirienne n°94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n°65-255 du 04 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. L'animal est intégralement protégé,

donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort est formellement interdit.



Tableau des Opérations

Nombre d'opérations	Régions	Nombre de trafiquants arrêtés	Produits de contrebande
01	01	02	Un bébé chimpanzé

4. Légal

En novembre, le département légal a travaillé sur plusieurs dossiers :

Le département juridique a également suivi le dossier sur les 02 trafiquants de perroquets interpellés à Abidjan le 11 avril 2023. Le dossier a été placé en instruction au vu du caractère transnational de l'affaire et des enquêtes à poursuivre dans de nombreux pays.

Le département juridique a appuyé les autorités suite à l'opération d'arrestation des deux trafiquants de bébé chimpanzé le 20 novembre 2023 à Bolequin. Le procès de ces derniers s'est tenu le 28 novembre 2023 au Tribunal de première instance de Guiglo. Ils ont été condamnés à trois mois avec sursis.

Le 24 décembre 2023, le département juridique a pris part au procès de l'affaire de l'arrestation des quatre (4) personnes arrêtés le 3 octobre 2021 en flagrant délit de vente de 38 kilogrammes d'ivoires bruts à Abidjan-Marcory. L'affaire était en instruction jusque-là. Ces derniers ont été condamnés à douze (12) mois de prison ferme.

Les juristes ont lancé un avis de recrutement en vue d'étoffer l'équipe existante, notamment afin de recruter un ou une nouvelle juriste.

Nombre de Missions (Préciser le lieu et raison)	Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce moi ci, préciser le lieu	Nombre de trafiquants jugés	Les peines de prison ce mois ci	Nombre de trafiquants condamnés (Peine de prison)	Nombres d'audiences suivies
2 missions à Guiglo	2 à la Maison d'arrêt et de correction de Guiglo.	02	03 mois avec sursis	02	02

5. Media

Le département a publié deux (02) publications dans la presse nationale. Les publications portaient sur les menaces qui planent sur les chimpanzés en Côte d'Ivoire.

Tableau des Médias

Nombre total de pièces médiatiques :	02		
Télévision	Radio	Presse écrite	Presse en ligne
00	00	01	01

6. Relations extérieures

Dans le cadre de la collaboration entre EAGLE CI et l'UCT, le coordinateur a eu une réunion avec les officiers afin d'avancer sur les grandes enquêtes.

Le coordonnateur a rencontré le 21 novembre 2023 la responsable de l'ONG Akatia à l'effet de lui remettre le bébé chimpanzé saisi le 20 novembre à Bolequin. L'ONG se chargera de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés où le bébé pourra grandir parmi d'autres orphelins.

Le jeudi 23 novembre 2023, le coordonnateur du projet EAGLE-Côte d'Ivoire a eu également une rencontre avec la Directrice de la Faune et des Ressources Cynégétiques à l'effet de revisiter la collaboration et discuter des actions communes à mener dans le futur.

7. Management

Le management s'est concentré sur la collaboration avec les autorités judiciaires afin de suivre le dossier des perroquets, actuellement en instruction, et également sur la collaboration avec les autorités ivoiriennes et l'ONG Akatia suite à la saisie du bébé chimpanzé.